



Ecole élémentaire de  
l'Espérance  
2 Rue Jean XXIII, 97438  
Sainte-Marie  
☎ 0262 53 60 45  
ce.9740466N@ac-reunion.fr



**NOTE DE RENTRÉE**  
**(à conserver et à consulter durant**  
**l'année si besoin)**  
**Année scolaire**  
**2022/2023**


**Équipe pédagogique :**  
Directrice : Mme MAILLOT Sylvie  
\*\*\*\*\*  
**PS :** Mme BEGUE ; **MS :** Mme HUET ; **GS :**  
Mme CALLY ; **CP :** Mme PAYET ; **CE1 :**  
Mme GANGOU ; **CE2 :** Mme MAILLOT ;  
**CM1 :** M. MAGNAUDEIX ; **CM2 :** M.  
CHAVANEL

**L'ÉCOLE**







	<p><b>Horaires de l'école :</b></p> <p>Lundi, mardi, jeudi vendredi : 8h-11h30 / 13h00-15h30</p> <p>Le portail est ouvert 10 minutes avant, le matin et l'après-midi soit à 7h50 et 12h50. Les enfants sont sous votre responsabilité avant l'ouverture de l'école et après l'heure de sortie.</p>
	<p><b>Fréquentation scolaire :</b></p> <p>Nous vous rappelons que la fréquentation régulière de l'école est <b>obligatoire</b>.</p> <p>Pour la sécurité de tous les élèves, en cas d'absence de votre enfant, merci, de prévenir impérativement le <b>matin même</b> par téléphone (0262 53 60 45) puis <b>confirmer ultérieurement par écrit</b> en remplissant le billet d'absence et le remettre à l'enseignant.</p>

**ADMINISTRATIF**

	<p><b>Relation parents/enseignants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Réunions de rentrée :</b> D'ici quelques jours, nous programmerons les réunions de classe pour vous rencontrer et répondre à vos questions.</li><li>• <b>Cahier de liaison :</b> C'est le lien entre la famille et l'école. Vous devez le regarder régulièrement, toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être <b>signées</b> après en avoir pris connaissance, <b> votre signature est la preuve que le message a bien été reçu.</b> Vous êtes invités à y noter :<ul style="list-style-type: none"><li>- Les demandes de rendez-vous avec l'enseignant(e) ou la directrice.</li><li>- Les justifications d'absence (billet d'absence en fin de cahier)</li><li>- Les changements de coordonnées (adresse, numéro de téléphone...) ou de situation familiale (divorce, mariage...)</li><li>- Tout problème de santé ou familial susceptible de gêner votre enfant dans sa vie à l'école.</li><li>- Toute information que vous jugerez utile de faire savoir à l'enseignant(e).</li></ul>Préférez écrire un mot plutôt que de donner les informations rapidement à l'oral au portail, elles risqueraient d'être oubliées.</li></ul>
	<p><b>Coopérative scolaire :</b></p> <p>La participation à la coopérative sert à financer les différentes sorties pédagogiques et l'achat du petit matériel pour les activités en classe. L'existence et la vie de notre coopérative sont liées à la participation de chacun. La participation est de 12 euros pour les élémentaires et de 35€ pour les maternelles. Nos ressources sont les suivantes :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bénéfices réalisés grâce à des opérations particulières en cours d'année (photos de classe, Tombola, Marché de Noël...)</li> <li>- Participation des familles.</li> </ul> <p>Vous pourrez participer par chèque (ordre : <i>coopérative scolaire de l'école de L'Espérance</i>) ou en liquide.</p>
	<p><b>Élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école :</b></p> <p>Les élections auront lieu le <u>vendredi 23 septembre 2022</u>.</p> <p>Les parents souhaitant se porter candidats devront le signaler à la Directrice le plus rapidement possible et avant la fin du mois de août.</p>

### INFORMATIONS DIVERSES

	<p><b>Activités sportives :</b></p> <p>Pendant l'année, votre enfant pratiquera des activités sportives dans le cadre de l'enseignement scolaire. Selon les jours fixés par l'enseignant, il conviendra d'habiller les enfants en conséquence.</p>
	<p><b>Matériel :</b></p> <p>Une liste de fourniture vous a été remise. Veuillez vérifier régulièrement durant l'année scolaire que votre enfant a tout le matériel nécessaire à son travail (ravitaillement des trousse en colle, stylos, ...)</p>
	<p><b>Parasites :</b></p> <p>Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant, si besoin est, sa chevelure, la literie... Merci d'avertir l'école si votre enfant a des poux.</p>
	<p><b>Médicaments :</b></p> <p>Les enseignants et le personnel de service ne sont pas autorisés à administrer de médicaments aux enfants. En conséquence, <b>les médicaments sont formellement interdits à l'école.</b></p>
	<p><b>Collation</b></p> <p>Conformément aux recommandations de la médecine scolaire, la collation du matin sera composée de fruits ou légumes (frais, secs, ou sous forme de compote) et il n'y a pas de goûter l'après-midi (sauf pour l'APC)</p> <p>Pour les anniversaires, les enfants peuvent amener un gâteau (si leur enseignant est d'accord). Ce gâteau doit être, pour des raisons d'hygiène, du commerce, sans crème et dans son emballage.</p>
	<p><b>Objets personnels</b></p> <p>Afin d'éviter les pertes et confusions diverses, il est conseillé de marquer les vêtements et effets personnels au nom de chaque enfant.</p> <p>Les enseignants et le personnel de service ne peuvent être tenus pour responsables de la perte ou de la détérioration d'objets personnels (bijoux, jouets...) apportés à l'école.</p>
	<p><b>Crise sanitaire</b></p> <p>Si votre enfant a été en contact avec un cas confirmé de COVID-19, vous allez recevoir un courrier justificatif pour la délivrance gratuite de trois autotests en pharmacie.</p>

Si toutefois vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'équipe enseignante.

Je vous souhaite une bonne rentrée et plus particulièrement une bonne année scolaire à tous nos élèves.

La Directrice